

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1675

Rubrik: Feuilles officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un malade imaginaire

La santé économique de la Suisse pourrait être meilleure. Mais globalement le patient se porte bien. Ceux qui prétendent le contraire s'appuient sur des affirmations empiriquement infondées. En fait ils ne cherchent qu'à faire passer un programme de réformes qui relève d'une idéologie libérale fondamentaliste (DP n° 1674). Suite du parcours critique proposé par l'ouvrage de Markus Mugglin*.

C'est la faute à l'Etat

Dépenses et recettes des collectivités publiques ont fortement augmenté depuis le début des années nonante, c'est un fait. D'où une quote-part fiscale - le rapport entre les recettes fiscales, y compris les versements obligatoires aux assurances sociales, et le PIB - et une quote-part étatique - le rapport entre les dépenses publiques et le PIB - en forte hausse. Une hausse plus accentuée que dans la plupart des pays de l'OCDE. Mais ces quotes-parts restent néanmoins inférieures à celles des pays européens. Cette hausse rapide dans les années nonante résulte d'une forte croissance des dépenses sociales, elles-mêmes induites par la récession que les autorités ont contribué à aggraver (DP n° 1674). Ne confondons pas la cause et les effets: c'est la stagnation économique qui a pesé sur les budgets publics et non l'augmentation des dépenses qui a étouffé la croissance. Pour preuve, nombre de pays comme les pays scandinaves et l'Autriche bénéficient d'un taux de croissance supérieur à celui de la Suisse, quand bien même l'Etat y occupe une place - impôts, dépenses - plus importante que chez nous.

L'augmentation des dépenses a particulièrement touché le domaine social - de 20 à 28% des dépenses publiques de 1990 à aujourd'hui. Non pas qu'on ait amélioré substantiellement les prestations, mais parce que la récession a engendré chômage, invalidité et recours accru à l'aide sociale. D'un point de vue strictement économique, ces dépenses ont permis à leurs bénéficiaires de rester des consommateurs et donc d'éviter que la stagnation ne se transforme en crise.

Les déficits budgétaires ont accéléré l'endettement public. Elève modèle il y a encore

quinze ans, la Suisse, avec une dette représentant plus de 55% de son PIB, se rapproche de la limite supérieure imposée aux pays de la zone euro. Dès lors, à l'instigation du patronat et de la majorité de la corporation des économistes, les autorités sont saisies d'une frénésie d'économies qui confine à la paranoïa. La Confédération a déjà conduit deux programmes successifs d'allègement budgétaire et concocte un programme de réduction des tâches. Son grand argentier ose même «penser l'impensable» en évoquant des scénarios de réduction jusqu'à 40% du budget fédéral. Et son collègue de justice et police passe aux actes en imposant à son administration des coupes plus sévères encore que celles exigées par le Conseil fédéral. Bref le concours de la rigueur est ouvert dont on attend une revitalisation de l'économie.

Pourtant cette situation financière ne résulte pas d'une multiplication des tâches étatiques. Au coût social de la stagnation économique s'ajoutent l'assainissement de la caisse de retraite du personnel fédéral et l'autonomisation des entreprises (CFF, PTT, armement) dont la Confédération a dû recapitaliser les caisses de retraite. Au total 40 milliards de francs. Avec le préfinancement des transversales alpines et les avances remboursables à l'assurance chômage, voilà qui explique l'essentiel de l'endettement supplémentaire des années nonante. Pas trace d'un Etat trop gourmand qui étendrait sans limites son action au détriment du dynamisme de l'économie. *jd*

**Gegendarstellung. Wer die Schweizer Wirtschaft bremsst.* Xanthippe Verlag, Zürich, 2005.

Dossier complet sur www.domainepublic.ch

Feuilles officielles

Des gratuits en panne

Depuis le XVIII^e siècle, les districts de langue allemande du canton de Berne sont tenus de publier une feuille officielle. Il s'agissait, à l'origine, de tenir compte de l'abstentionnisme toujours plus marqué des fidèles au culte dominical, à la fin duquel les communications officielles étaient faites.

Or, la diminution prévue du nombre des districts aura des répercussions sur la presse gratuite, tout autant que l'évolution économique.

Les feuilles officielles (*Anzeiger*) sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres sans tenir compte des refus d'accueillir la publicité, puisque nul n'est censé ignorer la loi. En revanche, si la publicité fait défaut, l'éditeur ne réalise plus de bénéfice, vu les engagements pris.

Un cas particulier se passe dans le district de Berne. Il y avait deux *Anzeiger*: un quotidien pour la ville et un bihebdomadaire pour les autres communes. Ils ont fusionné il y a quelques années. Depuis il y a eu une querelle d'éditeurs à la suite d'un changement de concessionnaire. Peu à peu la feuille officielle a vu son volume se réduire, sa parution s'espacer et, depuis le début de cette année, elle ne paraît plus que deux fois par semaine chez un imprimeur hors du district. Jusqu'à quand? Une proposition vient d'être faite au Grand Conseil bernois d'abandonner la parution sur papier de la feuille officielle du canton grâce aux avantages de l'électronique. Si l'idée est retenue, il en ira certainement de même pour les feuilles de district.

A suivre.

cfp